Thumeries

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LES SERVICES DE SOINS DU CCAS DE Thumeries

« Une société qui se veut juste et solidaire doit prendre soin de ses aînés »

(Fédération Hospitalière de France)

PRESENTATION

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif dont la présence est de droit dans chaque commune. Personnalité morale de droit public, il possède un **Conseil d'administration présidé par le Maire de la commune** et gère un budget autonome. Il dépend néanmoins sur le plan financier de la commune qui lui verse une subvention de fonctionnement.

Selon l'article L123-5 du code de l'Action sociale et des Familles, *« le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».*

Le CCAS de Thumeries développe plusieurs compétences :

- Des compétences **légales et obligatoires** :
  - instruire les dossiers d'aide sociale légale (RSA, CMU, APA ...),
  - domicilier les personnes sans résidence stable,
  - analyser les besoins sociaux,
  - contribuer à la politique de lutte contre les exclusions,
  - coordonner et concerter les partenaires de l'action sociale.
- Des compétences **volontaristes** :
  - verser des aides individuelles facultatives,
  - assurer les compétences déléguées par l'État ou le Département, telles que l'accompagnement des personnes en difficulté,
  - créer et gérer des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Ainsi, le CCAS de Thumeries a créé en 1998 un **Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).** Ce service s'est depuis développé et diversifié, lui permettant ainsi de répondre au mieux aux demandes de soins, de réhabilitation et de maintien des acquis de la vie quotidienne au domicile de la personne à accompagner grâce à son SSIAD et à son ESAD **(Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile)**.

Ces deux services bénéficient d'un **financement propre** au moyen d'une dotation globale de soins fixée par **l'Agence Régionale de Santé** et versée par la **Caisse Régionale d'Assurance Maladie**.
Le SSIAD et l'ESAD sont situés au 3 rue Albert Samain 59239 THUMERIES, face au cinéma.

La direction est assurée par Mme Candice RODRIGUES .

ENGAGEMENT QUALITE

UN PROJET ET DES VALEURS AFFIRMES :

Le SSIAD et l'ESAD s'inscrivent dans un projet fondé sur l'accompagnement des personnes dans leur milieu de vie habituel, tant que celui-ci est possible, dans le souci permanent de :

- Veiller au respect de la dignité des personnes accompagnées,
- Respecter leur volonté en recueillant leur consentement tout au long de la prise en soin,
- Maintenir, favoriser la reprise et prévenir la perte d'autonomie.

Le respect de ce projet et de ces valeurs est l'engagement de tous : la direction et l'ensemble du personnel, mais aussi l'entourage familial et professionnel de la personne accompagnée.

UN ENGAGEMENT DANS L'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE :

Le SSIAD et l'ESAD sont également attachés aux valeurs des lois qui leur sont applicables, et s'appuient sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et autres réglementations (HAS, ANAP, ...).

A ce titre, ils sont impliqués dans une démarche d'amélioration continue de la qualité ayant pour finalité la satisfaction et le bien-être des usagers (patients, familles, entourage personnel et professionnel, y compris le personnel du SSIAD et de l'ESAD).

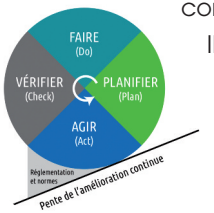

Ils répondent également à l'obligation d'évaluations interne et externe qui conditionnent le renouvellement d'autorisation délivré par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le dernier renouvellement a été accordé le 3 janvier 2017 pour une période de 15 ans.

MODALITES D'EXPRESSION DES USAGERS

ENQUETE DE SATISFACTION :

Soucieux de la qualité de nos prestations et de la satisfaction des personnes que nous accompagnons, nous effectuons de façon régulière une enquête de satisfaction. Cette enquête est effectuée soit par un questionnaire d'évaluation, soit par un entretien (téléphonique ou à domicile avec votre autorisation) auprès des usagers : patients, familles, entourage personnel et professionnel, y compris le personnel du SSIAD et de l'ESAD.

Les réponses sont traitées anonymement et nous permettent d'améliorer la qualité de votre accompagnement. Les résultats font l'objet d'une synthèse consultable sur le site internet de la commune www.thumeries.fr ou en version papier si vous nous en faites la demande.

RECLAMATION :

En cas de réclamation ou litige avec le service, les usagers peuvent faire appel en premier lieu à la directrice du service par téléphone ou encore en lui adressant un courrier avec accusé de réception.

Dans un second temps, faute d'accord, ils peuvent recourir à une personne qualifiée inscrite sur la liste établie conjointement par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, le Conseil Départemental du Nord et la Direction départementale de la Cohésion Sociale du Nord remise lors de votre admission dans le service. Cette personne qualifiée est susceptible d'intervenir en tant que médiateur dans le traitement des litiges et des contentieux, ou tout simplement pour vous aider à faire valoir vos droits.

PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE :

L'ensemble des équipes est attaché et formé à promouvoir la bientraitance des personnes accompagnées.

La maltraitance est un ensemble de comportements ou d'attitudes, uniques ou répétées, dans le cadre d'une relation de confiance ou de dépendance, pouvant entraîner de la détresse ou des blessures. La maltraitance peut être à caractère physique, moral, financier, sexuel ou plus simplement de la négligence.

La bientraitance recouvre un ensemble de comportements positifs et constants de respect, de bons soins, de marques et manifestations de confiance, d'encouragements et d'aides envers des personnes ou des groupes en situation de vulnérabilité ou de dépendance.

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale indique : *« L'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, lui sont assurés : le respect de la dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité. ».*

En cas de suspicion de maltraitance, vous pouvez contacter l'association **ALMA** (Allo Maltraitance) au **3977** ou l'**ARS** au **Point Focal Régional** au **03 62 72 77 77**

SECRET PROFESSIONNEL ET ACCES AU DOSSIER DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE :

Le personnel est soumis au secret professionnel pour toutes les données personnelles relatives à la personne accompagnée ou à son entourage. Celles-ci seront tenues confidentielles, consignées dans un dossier de soins. L'échange et le partage d'informations doivent être soumis au consentement du patient. Ce consentement est demandé lors de la signature du DIPEC. Le partage d'une partie des informations est un élément clé d'une prise en charge de qualité, c'est ce que l'on appelle *« le secret partagé »*.

COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES (CNIL) ET REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD) :

Le traitement des données informatisées fait l'objet d'une déclaration CNIL. Le service dispose d'un système informatique pour faciliter la gestion et le suivi des dossiers des personnes accompagnées.

Sauf opposition motivée de votre part, les données personnelles recueillies à l'occasion de votre admission et au cours de votre accompagnement font l'objet de traitements automatisés (informatiques) ou non automatisés (support papier) dans le strict respect du secret professionnel et conformément au RGPD. Ces informations (collectées directement auprès de vous, de votre famille lors de votre admission ou indirectement auprès de professionnels de santé) selon leur nature, sont réservées à l'équipe paramédicale qui vous suit et au service administratif.

Certaines informations à caractère personnel peuvent être communiquées à des partenaires extérieurs dans le cadre de votre accompagnement (établissements et réseaux de santé, professionnels libéraux, transporteurs sanitaires...) afin de pouvoir assurer la continuité des soins.

Vous avez un droit d'accès aux informations administratives vous concernant. Vous pouvez les vérifier et si nécessaire les rectifier en adressant votre demande écrite à la directrice du service.

Thumeries

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE SSIAD

« Après le verbe aimer, aider est le plus beau verbe du monde.»

(Bertha Kinsky von Suttner)

QU'EST-CE QU'UN SSIAD ?

Un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) est une structure intervenant pour dispenser **des soins d'hygiène et de confort, des soins techniques et des soins relationnels** aux personnes en situation de **perte d'autonomie** ayant fait le choix de rester à leur domicile.

Leurs interventions sont effectuées **sur prescription médicale** par une équipe **d'aides-soignants sur délégation de l'infirmière coordinatrice.**

LES MISSIONS DU SERVICE

Elles sont nombreuses :

- Prévenir la perte d'autonomie,
- Éviter l'hospitalisation lors de la phase aiguë d'une affection pouvant être traitée à domicile,
- Faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation,
- Prévenir ou retarder l'aggravation de l'état santé des personnes ainsi que l'hospitalisation ou l'entrée en établissement,
- Accompagner les personnes en fin de vie,
- Proposer l'intervention des partenaires (CLIC, réseaux de santé, aides à domicile,...) afin d'améliorer votre accompagnement et favoriser votre maintien à domicile.

LE SECTEUR D'INTERVENTION

Chaque SSIAD intervient sur un territoire géographique attribué par l'ARS. Celui de Thumeries, pour son activité SSIAD, est représenté sur la carte ci-contre :

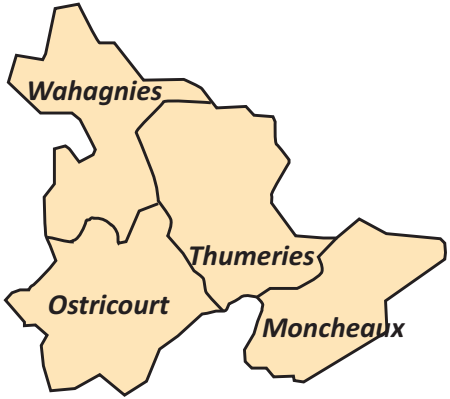

MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

LES CRITERES D'ADMISSION

Afin de pouvoir bénéficier de l'accompagnement par un SSIAD, vous devez répondre aux critères suivants :

- être une **personne âgée de 60 ans et plus**, malade ou dépendante,
- être une **personne majeure de moins de 60 ans**, présentant un handicap ou atteinte de pathologie chronique

L'intervention du SSIAD se déclenche sur **prescription médicale** à l'initiative :

- d'un médecin traitant ou d'un praticien hospitalier,
- d'une assistante sociale,
- d'un infirmier libéral,
- de la personne elle-même, de sa famille ou de son entourage,
- de l'association Eollis (CLIC, réseaux de santé, MAIA).

L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

La secrétaire est à votre disposition pour enregistrer votre demande d'accompagnement qu'elle transmet à l'infirmière coordinatrice. Au préalable, vous devrez préparer la prescription médicale ainsi que l'attestation de droits à l'assurance maladie.

Après la première visite de l'infirmière coordinatrice, la secrétaire se charge de la constitution de votre dossier de soins et du suivi administratif de celui-ci.

Elle sera également à votre écoute durant toute la durée de votre accompagnement.

L'infirmière coordinatrice (IDEC) vient vous rencontrer chez vous dès que le service a la possibilité d'intervenir. Elle a besoin d'identifier votre réseau d'aidants familiaux ou amicaux et professionnels afin d'assurer des transmissions coordonnées et ciblées, comme par exemple la personne à prévenir en cas d'urgence ou votre personne de confiance.

En fonction de la prescription médicale et de l'évaluation de vos besoins, l'infirmière coordinatrice organise avec vous la nature et la fréquence des interventions, en tenant compte de votre état de santé et d'autonomie, de votre mode de vie et des possibilités du service. Elle vous remet alors ce livret d'accueil et vous apporte les informations utiles pour un accompagnement de qualité. Un **assistant de coordination**, issu de l'équipe soignante, peut l'accompagner et lui apporter son aide dans ses missions.

Les aides-soignants (AS) vous dispensent les soins d'hygiène et de confort. Ils interviennent dans le cadre des règles professionnelles ainsi que dans le respect des protocoles de soins spécifiques à l'accompagnement au domicile. Ils sont habilités à vous dispenser des conseils dits d'éducation (alimentation, hydratation, hygiène, élimination...).

Le SSIAD étant terrain de stage, des étudiants peuvent accompagner les soignants dans le cadre de leur formation.

Vos soins médicaux et paramédicaux sont assurés par les intervenants de votre choix (médecin traitant, infirmier libéral, pédicure, kinésithérapeute...) avec qui le SSIAD se coordonne, notamment grâce au dossier de soins qui reste à votre domicile pendant la durée de notre accompagnement. Ce dossier reste sous votre responsabilité. Il contient des informations sur votre santé, aussi nous vous demandons de préserver son caractère confidentiel.

Pour une meilleure personnalisation de votre accompagnement et une réelle efficacité de nos actions :

- Les soignants assurent à chaque passage l'évaluation de votre état de santé et d'autonomie selon les règles professionnelles en vigueur. Ils transmettent quotidiennement à l'infirmière coordinatrice toute information concernant une modification de votre état de santé pouvant induire une modification du plan de soins.
- A fréquence régulière, les aides-soignants, assistants de coordination et l'infirmière coordinatrice se réunissent afin d'échanger des informations nécessaires à la mise en oeuvre des plans de soins.
- Dans le respect des règles de confidentialité, le service peut être amené à évoquer votre situation auprès de ses partenaires (CLIC, MAIA, et tous les professionnels concernés par votre accompagnement).

LIEU ET FRÉQUENCE D'INTERVENTION

Le SSIAD intervient à domicile **du lundi au vendredi** matin pour toute personne répondant aux critères d'admission. En fonction de l'évaluation de vos besoins réalisée par l'infirmière coordinatrice et des possibilités du service**, les interventions pourront être étendues aux soirs, aux week-end et jours fériés,** où le service est maintenu de manière restreinte.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Soir	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

FINANCEMENT

Le prix de journée est intégralement pris en charge par les caisses d'assurance maladie. Vous n'avez donc pas d'avance d'argent à faire.
Ce prix de journée recouvre :

- les soins dispensés par l'équipe du SSIAD,
- les frais relatifs aux soins effectués par l'infirmier libéral.

Soucieux de votre bien-être et de votre confort, le SSIAD de Thumeries prend également en charge :

- les soins de pédicure libéral à raison d'une fois par trimestre, selon un tarif fixé par convention.

En revanche, ne sont pas pris en charge par le service :

- les honoraires libéraux médicaux et paramédicaux (médecins, kinésithérapeutes, orthophonistes...),
- les frais de laboratoire, de transport et hospitalisation éventuelle,
- les dépenses de médicaments, de pansements, de crèmes, de protections ou tout autre fourniture nécessaire aux soins,
- l'achat ou la location du matériel médical nécessaire aux soins,
- certains actes infirmiers, non pris en charge par l'Assurance Maladie.

FIN D'ACCOMPAGNEMENT

La personne accompagnée est libre d'interrompre l'accompagnement à tout moment. En cas d'absence du bénéficiaire (vacances, hospitalisation, ...) pour une durée supérieure à 21 jours, le contrat est résilié, et la personne est placée sur liste d'attente au sein du service si elle le demande.

Le service peut également être à l'initiative de l'arrêt des soins lorsque les besoins de la personne soignée ne correspondent plus aux missions du SSIAD, ou en cas de non respect du règlement de fonctionnement.

Thumeries

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'ESAD

« Avec l'ESAD TARA, je reste chez moi »
(Carine PANNIER, ASG)

QU'EST-CE QU'UNE ESAD ?

Une ESAD est une Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile, issue de la mesure 6 du Plan Alzheimer 2008-2012 : *« Renforcement du soutien à domicile en favorisant l'intervention de personnels spécialisés ».* Elle s'adresse aux personnes atteintes de la **maladie d'Alzheimer** mais aussi aux personnes porteuses d'une **maladie de mémoire ou maladie apparentée.**

L'ESAD intervient chez des personnes vivant à domicile **à un stade léger ou modéré de la maladie.** Elle assure, sur **prescription médicale, des soins de réhabilitation et d'accompagnement** pour faciliter le maintien au domicile.

LES MISSIONS DU SERVICE

Les missions de l'ESAD s'orientent autour de trois axes :

- Une action auprès de la personne accompagnée permettant :
  - Le maintien des capacités restantes dans les activités de la vie journalière, propres à la personne,
  - L'apprentissage des stratégies pour faciliter la vie au quotidien,
  - L'amélioration de la qualité de vie et la diminution des troubles du comportement.
- Une action auprès de l'aidant permettant :
  - Une meilleure compréhension de la maladie pour faciliter l'accompagnement au quotidien,
  - Un accompagnement vers des aides humaines ou des solutions de répit.
- Une action sur l'environnement permettant :
  - D'améliorer l'ergonomie et la sécurité du domicile à partir des recommandations de la psychomotricienne voire de l'ergothérapeute du territoire.

SECTEUR D'INTERVENTION

Chaque ESAD intervient sur un territoire géographique attribué par l'ARS. L'ESAD de Thumeries intervient par conventions sur les territoires de 6 SSIAD, comme indiqué sur la carte ci-dessous :

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

LES CRITÈRES D'ADMISSION

Pour bénéficier de l'accompagnement par l'ESAD, il est nécessaire de :

- Avoir un diagnostic de maladie d'Alzheimer ou apparentée posé par un spécialiste (Neurologue ou Gériatre ou Psychiatre) ou en cours d'évaluation,
- Être à un stade léger ou modéré de la maladie, c'est-à-dire un MMS≥15/30, idéalement 18/30,
- Avoir des répercussions dues à la maladie sur les actes de la vie au quotidien,
- Etre d'accord avec le principe de réhabilitation à domicile,
- Avoir des capacités physiques compatibles avec l'axe à travailler.

L'intervention de l'ESAD se fait **sur prescription médicale** et présentation d'une attestation de droits à l'assurance maladie.

L'EQUIPE PLURIDISPLINAIRE

L'assistante de coordination est à votre disposition pour enregistrer votre demande d'accompagnement. Elle vous apporte par téléphone des informations sur l'accompagnement proposé et fait une première évaluation de vos attentes et besoins. Elle vous propose un rendez-vous d'admission ou vous informe du placement de votre demande sur liste d'attente.

Vous la rencontrerez avec la psychomotricienne lors de la première visite à votre domicile. Elle a besoin d'identifier votre réseau d'aidants familiaux ou amicaux et professionnels afin d'assurer des transmissions coordonnées et ciblées, comme par exemple la personne à prévenir en cas d'urgence ou votre personne de confiance. Lors de cette première visite à domicile, elle organise avec vous le planning des interventions, en tenant compte de la nature du projet, de votre mode de vie, et des possibilités du service.

Elle se chargera ensuite de la constitution de votre dossier de soins et du suivi administratif de celui-ci. Elle sera également à votre écoute durant toute la durée de votre accompagnement.

La psychomotricienne, lors de la 1ère visite, recueille un ensemble d'informations sur votre santé, votre mode de vie et votre domicile afin de réaliser une expertise de la situation et vous prodiguer des conseils. Elle construit, avec vous et avec les partenaires, un projet de soins personnalisé comprenant au maximum deux objectifs de soins et vous remet un classeur comprenant toutes les informations réglementaires et utiles pour un accompagnement de qualité.

Lors de la 2ème visite, elle réalise un bilan psychomoteur permettant d'affiner le projet de soins. Elle supervise ensuite les séances déléguées aux assistantes de soins en gérontologie.

Lors de la dernière séance, elle réalise un bilan psychomoteur comparatif et une évaluation de votre prise en soins pour vous faire des préconisations de sortie. Elle garantit une prise en charge coordonnée, notamment par l'envoi d'un compte-rendu à l'entrée et à la sortie aux partenaires concernés.

Les assistantes de soins en gérontologie (ASG) vous dispensent les soins de réhabilitation et d'accompagnement, dans le cadre des règles professionnelles et dans le respect du projet personnalisé proposé par la psychomotricienne. Au fur et à mesure, une relation de confiance s'établit entre l'ASG et vous, ainsi qu'avec votre entourage s'il est présent.

Les séances, d'une durée d'une heure environ, peuvent être adaptées selon votre état de santé du jour et vos attentes. En fonction des objectifs, l'équipe pourra proposer des accompagnements à l'extérieur, nécessitant parfois de recourir au véhicule du service.

LIEU ET FRÉQUENCE D'INTERVENTION

L'équipe intervient à votre domicile pour **12 à 15 séances maximum**, à raison **d'une à deux fois par semaine** sur une durée de 3 mois environ.

La prescription est renouvelable un an après la date de notre première intervention. La demande de renouvellement est à votre initiative ou celle d'un proche, sauf si vous avez été identifié comme personne isolée ou dans l'incapacité de faire la démarche.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	✓	✓	✓	✓	✓
Après-midi	✓	✓		✓	✓

FINANCEMENT

Les 12 à 15 séances prescrites par votre médecin sont **intégralement prises en charge par l'assurance maladie**, en dehors de toute ALD. Vous n'avez donc pas d'avance d'argent à faire.

Le financement ne couvre pas les aides techniques ou le matériel qui sont préconisés par la psychomotricienne (par exemple l'achat d'une horloge, d'un calendrier spécifique, ou encore d'une barre d'appui pour la salle de bain...).

FIN D'ACCOMPAGNEMENT

La personne accompagnée est libre d'interrompre l'accompagnement à tout moment. En cas d'absence du bénéficiaire (vacances, hospitalisation, ...), le programme sera suspendu temporairement, et reprendra dès votre retour au domicile.

Le service peut également être à l'initiative de l'arrêt des soins lorsque les besoins de la personne soignée ne correspondent plus aux missions de l'ESAD, ou en cas de non respect du règlement de fonctionnement.

Thumeries

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CHARTE DE BIENTRAITANCE DE L'USAGER

CHARTE DE BIENTRAITANCE DE L'USAGER

Prodiguer des soins de qualité, conformes aux bonnes pratiques et recommandations
Respecter les droits et libertés individuelles, ainsi que le confidentialité des informations
Ecouter avec attention et empathie
Nouer un climat de sécurité et de confiance
Donner une information accessible, individuelle et loyale
Respecter l'intégrité physique, la dignité et l'intimité
Evaluer et agir contre la douleur physique et/ou morale

Soutenir la personne soignée et ses proches, notamment dans la fin de vie
Offrir des prestations de qualité, les évaluer afin de les améliorer
Impliquer la personne soignée dans sa prise en soin
Négocier un projet de soin individualisé garantissant la liberté de choix de la personne soignée

SSIAD - ESAD
3, rue Albert Samain - 59239 THUMERIES
Tél. : 03.20.86.96.53 - Fax : 03.20.86.14.14
ssiad@thumeries.fr / esad@thumeries.fr

Visuel Concept - Orchies - 03 20 64 88 09 - Ne pas jeter sur la voie publique